

Montréal, le 21 avril 2025

À l'attention de  
Comité d'urbanisme et de conservation,  
Ville de Québec  
Service du greffe



cc. Groupe d'Initiatives et de recherches appliquées au milieu, Fédération Histoire Québec

**Objet : Objection à la démolition du 2481-2483, rue de La Faune (Québec)**

Suite au dépôt d'une lettre du Groupe d'Initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) en date du 15 avril dernier et qui s'opposait à la démolition du bâtiment patrimonial situé au 2481-2483 rue de La Faune à Québec nous, l'association des Amis et Propriétaires de Maisons Anciennes du Québec (APMAQ), souhaitons nous y opposer à notre tour.

Selon les sources du GIRAM, la démolition du bâtiment aurait été prévue afin de modifier l'axe Avenue Lapierre/De La Faune pour améliorer la fluidité pour les automobiles. De notre côté, nous voyons un avis en date du 8 avril 2025 indiquant qu'il pourrait être démoli afin de permettre la construction d'un immeuble comportant 9 logements, probablement par l'entreprise Amexco inc. Dans les deux cas la chose est inacceptable car elle ne respecte pas la patrimonialité du lieu, elle dénature l'historicité du secteur et elle ne respecte pas l'environnement car elle s'attaque à un bâtiment en parfait état pour encourager la pollution (soit automobile ou celle causée par l'industrie de la construction, selon le cas).

Ajoutons que les recherches appropriées ne semblent pas avoir été effectuées par la municipalité. Non seulement ce type de maison et ses éléments, tel que mentionné par le GIRAM, furent populaires dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, mais les services de la ville de Québec ne s'entendent même pas sur une date réelle de construction. La fiche patrimoniale indique 1912 alors que le rôle d'évaluation nous dit 1910. Aucune des pages consultées n'offrait de référence fiable à ce sujet.

Ainsi,

**Considérant** que l'immeuble en question est patrimonial aux yeux de la L.P.C. (voir Annexe 2) et est en bon état;

**Considérant** que l'immeuble en question s'est vu attribuer une valeur paysagère et urbanistique supérieure par le SCPRI;

**Considérant** que l'immeuble, de par son positionnement, son type et de par l'histoire de la famille Rhéaume-Lafond (voir Annexe 1), participe à l'esprit du lieu du village et à l'ensemble que constitue le cœur paroissial de Saint-Émile;

**Considérant** que rien n'indique un besoin réel pour sa démolition;

**L'APMAQ demande l'annulation** de toute demande de démolition faites à l'égard du 2481-2483 rue De La Faune.

**Michael Jacques, directeur général**

**Clément Locat, président**

p.j

Annexe 1 – Le 2481-2483 rue de La Faune et le concept d'esprit du lieu

Annexe 2 – La Patrimoine selon la L.P.C.

Objection du GIRAM à la démolition du 2481-2483 de La Faune – Lettre du 15 avril 2025